

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**TECHNICIEN EN INFOGRAPHIE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 75 67 02 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **TECHNICIEN EN INFOGRAPHIE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

### **1. FINALITES DE LA SECTION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

La section vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'oeuvrer dans le secteur de la communication visuelle assistée par ordinateur ;
- ◆ de s'ouvrir au renouvellement des techniques graphiques ;
- ◆ de respecter les règles de déontologie professionnelle et de la propriété intellectuelle dans le secteur ;
- ◆ de développer sa créativité par l'utilisation de logiciels graphiques existants ;
- ◆ de s'adapter aux évolutions de l'infographie.

Il est une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

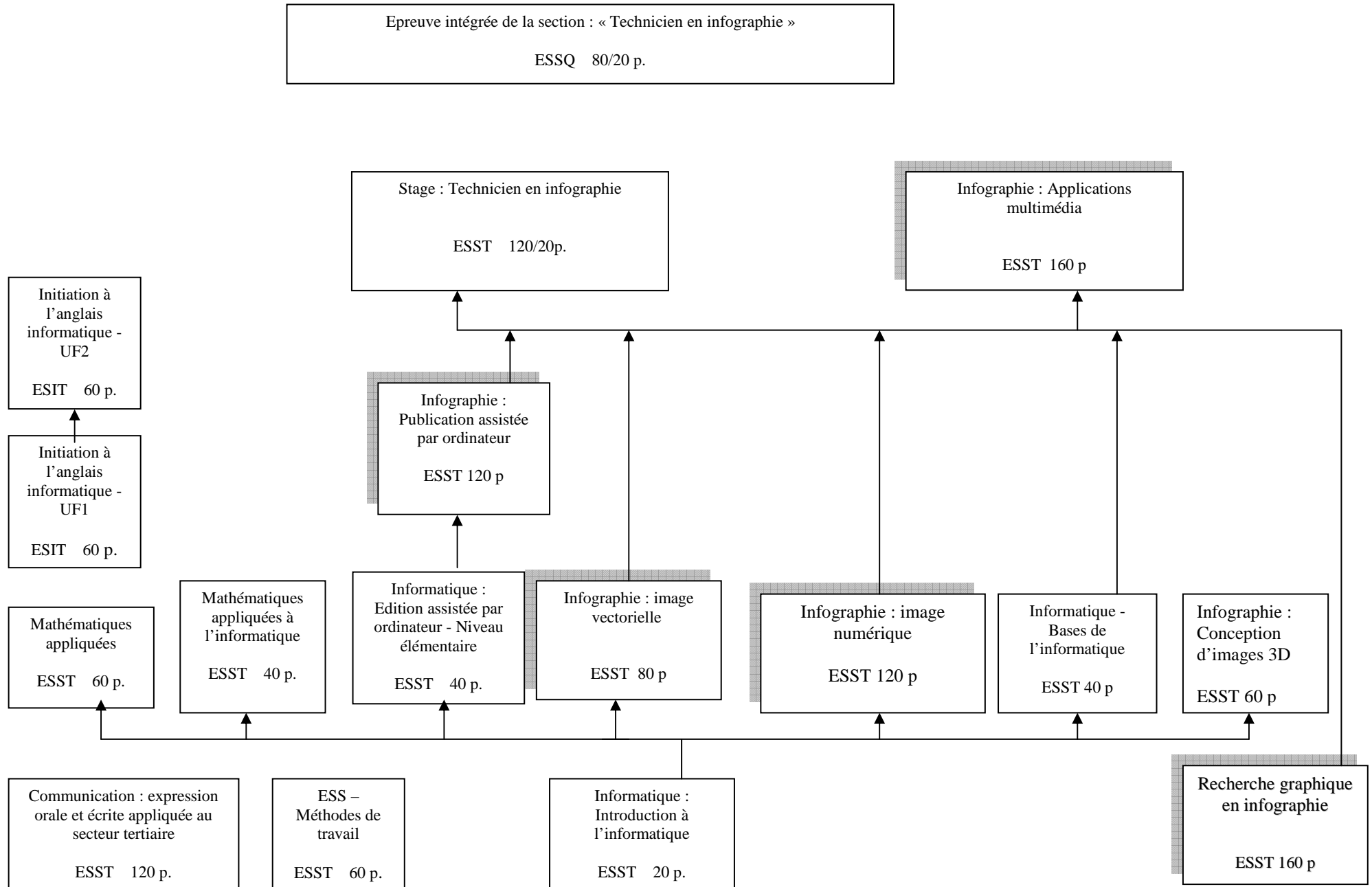
## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
<b>A. Formation générale</b>					
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire	ESST	035023U21D1	001		120
Mathématiques appliquées	ESST	012301U21D1	001		60
ESS – Méthodes de travail	ESST	971111U21D2	903		60
<b>B. Formation technique</b>					
Mathématiques appliquées à l'informatique	ESST	012101U21D2	001		40
Initiation à l'anglais informatique – UF1	ESIT	730251U11D1	705		60
Initiation à l'anglais informatique – UF2	ESIT	730252U11D1	705		60
Informatique : Introduction à l'informatique	ESST	750102U21D1	709		20
Informatique : Edition assistée par ordinateur – Niveau élémentaire	ESST	754201U21D2	709		40
<b>C. Formation spécifique</b>					
Informatique - Bases de l'informatique	ESST	750104U21D1	709		40
Recherche graphique en infographie	ESST	611202U21D1	601	X	160
Infographie : Applications multimédia	ESST	756721U21D1	709	X	160
Infographie : image numérique	ESST	756722U21D1	709	X	120
Infographie : image vectorielle	ESST	756723U21D1	709	X	80
Infographie : publication assistée par ordinateur	ESST	756725U21D1	709	X	120
Infographie: Conception d'images 3D	ESST	756724U21D1	709		60
Stage: Technicien en infographie	ESST	756702U21D1	709		120/20
Epreuve intégrée de la section « Technicien en infographie »	ESSQ	756702U22D1	709		80/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1400
B) nombre de périodes professeur	1240



### 3. MODALITES DE CAPITALISATION



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification de « Technicien en infographie », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**TECHNICIEN EN INFOGRAPHIE**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27 janvier 2005

<b>TECHNICIEN EN INFOGRAPHIE</b>
----------------------------------

### *I - CHAMP D'ACTIVITE*

Le technicien en infographie est actif dans le secteur de la communication visuelle assistée par ordinateur. Il s'intègre dans une équipe de production multimédia telle que l'audiovisuel, l'imprimerie, la publication, la publicité.

Le technicien en infographie définit les critères graphiques, esthétiques et techniques du message à produire et y ajoute une plus-value par sa créativité, son originalité, son sens esthétique et son sens critique.

Il s'ouvre au renouvellement des techniques graphiques et s'informe des nouveautés, des courants artistiques en vogue et de l'actualité.

Le technicien en infographie veille à respecter les règles de déontologie professionnelle (secret professionnel, confidentialité, législation relative à l'image, ...).

Il est une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

### *II - TÂCHES*

A l'aide de logiciels appropriés,  
pour différents supports et formats,

- ◆ identifier les données relatives aux schémas de communication, aux codes graphiques et typographiques ;
- ◆ concevoir et réaliser des illustrations, des maquettes, des mises en page ;
- ◆ importer, composer et/ou combiner des textes, des illustrations, des photos, des vidéos, des animations dans une réalisation multimédia ;
- ◆ concilier ses activités de création avec les contraintes d'un cahier des charges ;
- ◆ vérifier la qualité du travail et sa conformité au projet initial et effectuer les modifications ou corrections éventuelles.

### *III - DEBOUCHES*

- ◆ Organismes publics, parastataux et privés,
- ◆ Entreprises de tout type et de toute taille,
- ◆ Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).